

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Elisabeth Chatelain*

*Date de dépôt : 24 janvier 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

La vitesse commerciale des TPG prime-t-elle sur la sécurité?

Au 9 décembre 2007, les horaires des TPG ont été modifiés. La réflexion porte régulièrement sur l'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics dans le but de respecter la loi qui la fixe à 18km/h.

Toutefois si l'amélioration de la vitesse se fait au détriment de la sécurité, comme cela est le cas au Bachet de Pesay en direction de Saint-Julien pour le bus D et 42, cela pose problème.

Pour atteindre l'arrêt des bus D et 42, les élèves du Collège et Ecole de Commerce de Staël et du Collège du Cycle d'orientation de Drize, grands utilisateurs de ces bus, doivent actuellement traverser 5 (!) passages piétons. Inutile de dire qu'ils le font souvent « en grappe » et en courant pour ne pas rater leurs bus.

Début janvier, le passage sous la route de Saint-Julien a été réouvert, ce qui permet un passage sécurisé mais force est de constater que le détour demandé est dissuasif et les élèves préfèrent voir le bus arriver et sprinter pour l'atteindre.

Avant le changement du 9 décembre, l'interface entre le tram et le bus était très bonne puisque le tram arrivait à 20 mètres des arrêts du D et du 42 dans un lieu sans trafic individuel; la situation est donc très nettement péjorée par le changement et celui-ci ne concerne pas que les élèves précités.

La connexion entre les différents transports publics est donc suffisamment dégradée pour qu'il soit devenu impossible de parler de « plateforme ou de pôle d'échange » ou d'« interface » des TPG au Bachet dans ces nouvelles conditions.

Comme cerise sur le gâteau, j'ajouterai que pour créer cet arrêt de bus, la piste cyclable a purement et simplement été supprimée à cet endroit sans solution de rechange pour les vélos sur une route à fort trafic.

Comme il n'est pas admissible que la sécurité des plus faibles dans le trafic (piétons et cyclistes) soit prise en otage par la vitesse commerciale des TPG, je demande au Conseil d'Etat ce qu'il compte faire pour régler rapidement cette dangereuse situation ?